



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION / RÉNOVATION
D'UNE PISCINE OU D'UN SPA**

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE		
ADRESSE :	LOT :	MATRICULE :
<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> REQUÉRANT* (SI AUTRE QUE PROPRIÉTAIRE)	
NOM :	NOM :	
ADRESSE :	ADRESSE :	
TÉL. RÉSIDENCE :	TÉL. RÉSIDENCE :	
TÉL. TRAVAIL :	TÉL. TRAVAIL :	
TÉL. MOBILE :	TÉL. MOBILE :	
COURRIEL :	COURRIEL :	
*UNE PROCURATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ		

DESCRIPTION DU PROJET	
USAGE PRINCIPAL DU TERRAIN <input type="checkbox"/> RÉSIDENTIEL <input type="checkbox"/> COMMERCIAL <input type="checkbox"/> INDUSTRIEL <input type="checkbox"/> INSTITUTIONNEL/ PUBLIC <input type="checkbox"/> AGRICOLE <input type="checkbox"/> MIXTE (COMMERCIAL/RÉSIDENTIEL)	TYPE DE CONSTRUCTION <input type="checkbox"/> PISCINE HORS-TERRE <input type="checkbox"/> PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE <input type="checkbox"/> SPA <input type="checkbox"/> AUTRE : _____ ACCESSOIRES RATTACHÉES À LA PISCINE / SPA (GLISSADE, PLATEFORME, TROTTOIR EN BÉTON, TREMPIN, ETC.) _____ _____ _____
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET :	

ÉVALUATION DU COÛT DES TRAVAUX : _____ \$	
DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX:	DATE DE FIN DES TRAVAUX :

DESCRIPTION DU PROJET (SUITE)

MARGES AVEC LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ET AUTRES BÂTIMENTS

DANS CHAQUE CAS, IL S'AGIT DE LA DISTANCE LA PLUS RAPPROCHÉE ENTRE LA PISCINE, ÉQUIPEMENTS OU PLATEFORME RATTACHÉE.

BÂTIMENT PRINCIPAL : _____ MÈTRES PIEDS

LATÉRALE 1 : _____ MÈTRES PIEDS

LATÉRALE 2 : _____ MÈTRES PIEDS

ARRIÈRE : _____ MÈTRES PIEDS

AUTRE(S) BÂTIMENT(S) : _____ MÈTRES PIEDS

(SPÉCIFIEZ SUR LE PLAN D'IMPLANTATION ANNEXÉ À CETTE DEMANDE)

DIMENSIONS PISCINE / SPA

DIAMÈTRE : _____ MÈTRES PIEDS

SUPERFICIE PISCINE / SPA : _____ M² PI²

HAUTEUR DE LA PAROI : _____ MÈTRES PIEDS
(PISCINE HORS-TERRE / GONFLABLE)

VOLUME D'EAU : _____ LITRES GALLONS

SUPERFICIE PLATEFORME OU TROTTOIR : _____ MÈTRES PIEDS

HAUTEUR PLATEFORME RATTACHÉE : _____ MÈTRES PIEDS

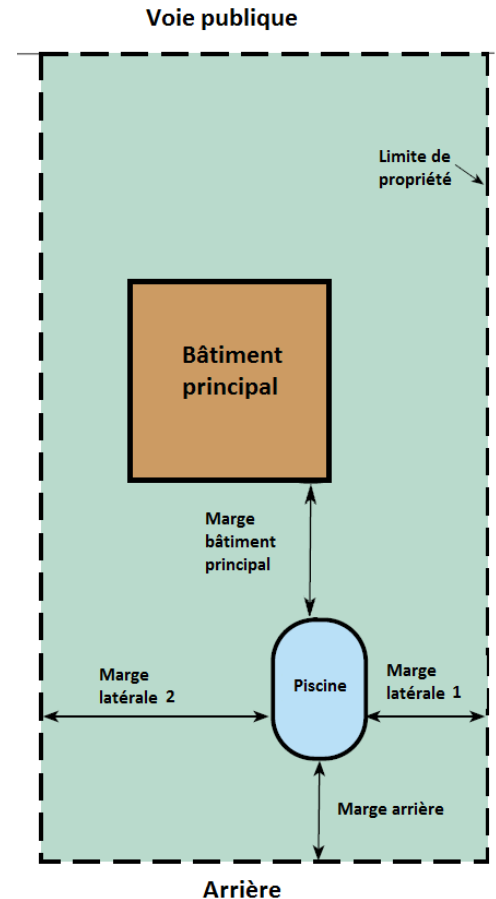
HAUTEUR AUTRES ACCESSOIRES RATTACHÉS : _____ MÈTRES PIEDS

DISTANCE PISCINE/SPA ET CLÔTURE : _____ MÈTRES PIEDS

CLÔTURE CEINTURANT LA PISCINE OU LE SPA

HAUTEUR DE LA CLÔTURE : _____ MÈTRES PIEDS

TYPE DE MATÉRIAU : _____



DOCUMENTS REQUIS

LA DEMANDE DOIT NOTAMMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS * :

- Copie du certificat de localisation du terrain sur lequel le bâtiment est implanté, indiquant toute servitude existante, les dimensions et la superficie du terrain ainsi que les dimensions et la superficie de la piscine;
- Plan d'implantation à l'échelle (un croquis fait à la main sur une copie du certificat de localisation récent est également accepté), ce plan doit montrer :
 - a. Les dimensions et la superficie du **terrain**;
 - b. L'emplacement ainsi que toutes les distances entre la **piscine / spa** et les limites de propriété et autres bâtiments (bâtiment principal et accessoire, tel qu'indiqué sur le formulaire à la page précédente);
 - c. L'emplacement ainsi que toutes les distances entre une nouvelle **plateforme** ou trottoir rattaché à la piscine/spa et les limites de propriété;
 - d. L'emplacement des **équipements** requis pour le fonctionnement de la piscine/spa et des équipements accessoires;
 - e. L'emplacement, les détails et la hauteur de la **clôture** interdisant l'accès à la piscine et, le cas échéant, les détails relatifs à tout escalier ou échelle d'accès.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

L'implantation est interdite en cour avant (dispositions spéciales possibles pour les terrains en angle situés sur un coin de rue).

ENCEINTE

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (une hauteur maximum s'applique en fonction de l'endroit sur le terrain);
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;



(PAGE SUIVANTE)

- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;



- une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

EXCEPTION À L'OBLIGATION D'ENTOURER UNE PISCINE D'UNE ENCEINTE

La paroi rigide d'une piscine hors terre qui atteint 1,2 mètre de hauteur - ou la paroi souple d'une piscine démontable (gonflable ou autre) qui atteint 1,4 mètre de hauteur - peut tenir lieu d'enceinte si l'accès à la piscine s'effectue par l'un des moyens suivants :

- une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- une échelle ou plateforme dont l'accès est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus;
- une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte telle que définie ci-dessus.

ÉCHELLE

- Pour les piscines hors terre ou semi-creusées, choisissez une échelle à portière ou barrière à fermeture automatique.
- Évitez les échelles qui doivent être retirées après chaque baignade.
- L'échelle amovible ou escamotable présente un certain risque : l'oubli potentiel de la relever après la baignade. Si vous optez pour ce type d'échelle, assurez-vous qu'elle soit clôturée adéquatement selon les critères de la [réglementation provinciale sur la sécurité des piscines résidentielles](#).
- Installez plutôt une échelle munie d'un dispositif pour se fermer automatiquement. Ce type d'échelle a comme avantage d'être sans bras d'appui et sans marches, rendant l'accès à la piscine impossible sans la présence d'un adulte.

AUTRES OBJETS

Éloignez les objets qui pourraient être utilisés pour grimper près de la piscine. Installez votre système de filtration ou tout objet (escalier, rocher, bac à fleurs) à plus d'un mètre de la paroi de la piscine et vérifiez régulièrement qu'aucun bac, jouet ou autre objet n'ait été posé par inadvertance près de la piscine ou de la clôture.

MESURES TEMPORAIRES

Une enceinte temporaire, ou toute autre mesure visant à contrôler l'accès à la piscine, peut être nécessaire durant l'exécution de travaux nécessitant l'obtention d'un permis. Ces mesures temporaires peuvent remplacer les mesures de contrôle d'accès prévues au Règlement en autant que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.

Visitez la page web concernant la sécurité des piscines résidentielles : <http://www.mapiscinesecuritaire.com>

ENTREPRENEUR	
NOM DE L'ENTREPRISE:	
ADRESSE :	
RESPONSABLE :	TÉLÉPHONE :
TÉLÉCOPIEUR :	LICENCE R.B.Q. :

SIGNATURE	
<p>Je déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du <i>Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles</i>, au <i>Règlement de zonage et de PIIA</i> et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis ou certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.</p>	
SIGNATURE	DATE

N.B. La délivrance d'un permis ou d'un certificat nécessite une analyse complète du projet par le fonctionnaire et parfois une approbation du Conseil municipal. Cette analyse commence à partir du moment que la municipalité a en main tous les documents conformes à la réglementation municipale. Ainsi, plusieurs semaines peuvent être nécessaires avant l'émission d'un permis et il est fortement recommandé de déposer votre demande le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux. Merci de votre collaboration.